

PÉTITION

Pétition exigeant que la Loi 101 faisant du français la langue officielle de la nation québécoise soit respectée au Québec par le gouvernement fédéral

À LA CHAMBRE DES COMMUNES RÉUNIE EN PARLEMENT

Nous, soussignés, faisons remarquer à la Chambre ce qui suit :
ATTENDU QUE :

- 1 - Le Parlement du Canada a reconnu que les Québécoises et Québécois forment une nation et qu'il doit également en reconnaître les éléments fondamentaux;
- 2 - Que la langue officielle de la nation québécoise est le français;
- 3 - Que la Loi 101 régit la langue de travail au Québec;
- 4 - Que les travailleuses et travailleurs du Québec relevant du Code canadien du travail ne sont pas assujettis à la Charte de la langue française.

EN CONSÉQUENCE, nous, pétitionnaires, prions le gouvernement du Canada d'adopter un projet de loi obligeant le gouvernement fédéral à reconnaître la Charte de la langue française sur le territoire québécois, à modifier en conséquence sa loi sur les langues officielles et à inclure dans le Code canadien du travail une mesure obligeant les entreprises régies par le gouvernement fédéral d'observer la Loi 101 au Québec et de faire du français, la langue de travail.

SIGNATURE		ADRESSE
Signature seulement. Ne pas écrire en lettres moulées.		Adresse résidentielle, ville et code postal
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		

**Veillez retourner la pétition avec les signatures originales, le plus tôt possible, au bureau de la députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert :
Carole Lavallée, 5440, chemin de Chambly, bureau 110, Saint-Hubert QC J3Y 3P1
(Il n'est pas nécessaire d'affranchir le courrier adressé à un député fédéral)**